

UNDT/2016/062, Njoe

Décisions du TANU ou du TCNU

Réaffectation latérale: Le tribunal a jugé que la décision de transférer latéralement le demandeur était légale car elle remplissait les conditions d'un transfert tel que prévu à Rees. Le nouveau poste était à la note du membre du personnel; Les responsabilités impliquées correspondaient à son niveau; Les fonctions à remplir étaient proportionnelles à la compétence et aux compétences du demandeur et le demandeur avait une expérience substantielle dans le domaine. Raisons de la décision contestée: le Tribunal a jugé que les plaintes du requérant concernant le manque ou l'adéquation des raisons de la décision n'étaient pas fondées parce qu'il a été donné des raisons dans la lettre de décision. Les raisons étaient basées sur la politique de l'ECA pour déplacer l'IDEP dans le sens d'une institution en ligne virtuelle. Le Tribunal a conclu que même si le demandeur n'était peut-être pas d'accord avec la politique qui avait sous-tendu la décision, en tant que membre du personnel, il s'agissait d'une décision politique dont il était lié.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de l'ECA de le réaffecter latéralement de la CEA à Addis-Abeba, en Éthiopie, à l'African Institute for Economic Development and Planning (IDEP) à Dakar, au Sénégal, à compter du 1er janvier 2015. Le demandeur du P-5 Post dans IDEP a été un exercice légal de la discrétion du Secrétaire général en vertu du règlement 1.2 (c) du Secrétaire général et a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Njoe

Entité

CEA

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2015/49

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

27 Mai 2016

Duty Judge

Juge Shaw

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Discrimination et autres motifs inappropriés

Réaffectation ou transfert

Discrétion

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3

Règlement du personnel

- Article 1.2(c)

Jugements Connexes

UNDT/2011/156

UNDT/2012/078

2010-UNAT-021

2011-UNAT-122

2013-UNAT-329